

Processus de labellisation **LYCEE DES METIERS** pour le candidat à l'audit unique (hors démarche intégrée à l'évaluation externe)

Acte de candidature sur démarches simplifiées

Dossier en 3 parties, à
compléter en ligne :
[Campagne 2027](#)

1. Engagement de
l'établissement
2. Démarche qualité de
l'établissement
3. Pièces justificatives à
fournir par critère

Préparation de l'audit

- Accompagnement (Drafpic,
réfèrent Qualéduc, IPE,
inspecteur réfèrent) à la
demande ;
- Proposition de dates d'audit ;
- Travail de l'équipe de pilotage
de l'établissement à la
préparation de l'audit ;
- Transmission à la Drafpic du
plan d'audit.

Journée d'audit

- Visite de l'établissement ;
- Présentation orale de la
démarche qualité mise en
œuvre dans l'établissement
et des critères (15mn par
critère) par les participants
choisis ;
- échanges avec les
auditeurs.

Labellisation

- Rédaction par les auditeurs
du rapport d'audit ;
- Réunion des membres du
GRALM (groupe de région
académique lycée des
métiers) et présentation des
rapports d'audit ;
- Présentation au CAEN ;
- Notification rectorale ;
- Publication au Bulletin
officiel.

Suivi

- Envoi annuel à la Drafpic
de deux fiches de suivi
complétées ;
- Participation de
l'établissement à une
formation de suivi du label
à mi terme (3 ans).

Renouvellement

- Tous les 5 ans,
l'établissement peut
renouveler sa candidature
au label ;
- Le processus est identique
à la labellisation initiale.

CONTACTS DRAFPIC

Emmanuelle LACAN - région académique Paca
emmanuelle.lacan@region-academique-paca.fr
Audrey DEREGEL - académie de Nice
audrey.deregel@region-academique-paca.fr

Informations complémentaires sur la rubrique "lycée des métiers"
du site région académique Provence Alpes Côte d'Azur :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/lycee-des-metiers>
<https://www.ac-nice.fr/lycee-des-metiers>